

Lyon, le 4 octobre 2024 (post clôture)

## Décision d'autorisation de la Commission Européenne relative à la cession de 42,06% du capital de CLASQUIN à SAS Shipping Agencies Services Sàrl

La Commission européenne a approuvé ce jour, en vertu du règlement européen sur les concentrations, l'acquisition du contrôle exclusif de Clasquin S.A. par SAS Shipping Agencies Services Sàrl (« SAS »), filiale de MSC Mediterranean Shipping Company SA.

Il est rappelé que les autorisations réglementaires au titre du contrôle des concentrations dans les autres juridictions concernées avaient été préalablement levées, de même que l'autorisation au titre du contrôle des investissements étrangers en France<sup>1</sup>.

La cession par Monsieur Yves REVOL et OLYMP<sup>2</sup> de 42,06% du capital social de Clasquin, au prix de 142,03 euros par action, à SAS, devrait intervenir le 9 octobre 2024 selon les termes et conditions du contrat de cession d'actions.

Il est rappelé que SAS déposera auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), à la suite de la réalisation de la cession, un projet d'offre publique d'achat portant sur le solde des actions Clasquin, au même prix de 142,03 euros par action (l'« Offre »). Ce projet d'Offre sera soumis à l'approbation de l'AMF. Si les conditions réglementaires sont satisfaites à l'issue de l'Offre, SAS a l'intention de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire sur les actions Clasquin en circulation aux mêmes conditions financières que l'Offre, en vue de retirer la Société de la cote.

SAS devrait déposer son projet d'Offre auprès de l'AMF le 15 octobre 2024 au plus tôt.

### LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS (publication après clôture)

▪ Mardi 29 octobre 2024                      Activité du T3 2024

### CONTACTS CLASQUIN

Philippe LONS – Directeur général délégué/Directeur financier  
Domitille CHATELAIN – Group Head of Communication & Marketing

Groupe CLASQUIN – 235 cours Lafayette – 69006 Lyon  
Tél. : 04 72 83 17 00

*CLASQUIN est un spécialiste de l'ingénierie en transport aérien et maritime et en logistique Overseas. Le Groupe se positionne en architecte et maître d'œuvre de toute la chaîne de transport et de logistique Overseas : il pilote et organise les flux de marchandises de ses clients, entre la France et le monde et plus particulièrement de et vers l'Asie Pacifique, l'Amérique du Nord, le Maghreb et l'Afrique subsaharienne.*

*Le titre est coté sur Euronext Growth, ISIN FR0004152882, Reuters ALCLA.PA, Bloomberg ALCLA FP. Pour plus d'information, merci de consulter notre site [www.clasquin.com](http://www.clasquin.com).*

*CLASQUIN est éligible au PEA PME conformément à l'article D221-113-5 du Code monétaire et financier créé par le décret n°2014-283 du 4 mars 2014 et à l'article L221-32-2 du Code monétaire et financier fixant les conditions d'éligibilité (moins de 5 000 salariés et chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros)."*

*CLASQUIN fait partie de l'indice EnterNext® PEA-PME 150.*

*LEI : 9695004FF6FA43KC4764*



<sup>1</sup> Voir le communiqué de presse de Clasquin du 17 septembre 2024.

<sup>2</sup> Ainsi que Madame Evelyne Revol et la Yves Revol Foundation